



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 18/03/2026



ID : 048-214801326-20260317-17032026-AR

Arrêté en date du 17 mars 2026 portant changement de véhicule se rapportant à l'autorisation de stationnement de taxi n° 1 sur la commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole,

VU le Code Pénal,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Transports, et notamment ses articles L.3121-1 à L.3121-11-1 et R3121-4 à R3121-15,

VU la loi n° 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,

VU le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes,

VU l'arrêté du 19 janvier 2016 relatif aux documents justifiant de l'exercice de l'activité de conducteur de taxi prévus au III de l'article R.3121-13 du Code des Transports pour les candidats à la délivrance d'une autorisation de stationnement figurant sur une liste d'attente,

VU le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes,

VU l'arrêté municipal du 04 octobre 1989 autorisant Monsieur Dominique MARTIN, né le 13 novembre 1956 à Saint Alban sur Limagnole (Lozère), à exploiter l'autorisation de stationnement de taxi n° 1,

VU la présentation de successeur faite par Monsieur Dominique MARTIN auprès du Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole, exploitant l'autorisation de stationnement n°1 depuis le 04 octobre 2019 au profit de la SAS MARTIN, représentée par Monsieur Tony MARTIN,

VU le changement de véhicule de l'intéressé,

Considérant la production de la carte grise du nouveau véhicule et de l'attestation de montage du taximètre.

ARRETE

Article 1 : La SAS MARTIN représentée par Monsieur Tony MARTIN est autorisée à exploiter l'autorisation de stationnement n°1 sur la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole ;

Article 2 : Cette autorisation accordée à l'entreprise SAS MARTIN représentée par Monsieur Tony MARTIN régulièrement inscrit au répertoire des métiers sous le n° 879 201 689 RM 48 pour le véhicule de marque VOLKSWAGEN immatriculé GB-406-GX ;

Article 3 : La SAS MARTIN représentée par Monsieur Tony MARTIN devra être en mesure de présenter autorisation à toute réquisition des autorités de police ;

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et dont copie adressée à Monsieur le Préfet de la Lozère et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Saint-Alban-sur-Limagnole.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole
Le mardi 17 mars 2026

Le Maire,
Samuel SOULIER



Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation
A. GB-406-GX
Date de 1^{ère} immatriculation
B. 19/08/2021
C.1 MARTIN

D

C.4a EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

C.4.1

C.3

28 RTE DE MENDE
48120 SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE

D.1 VOLKSWAGEN

D.2 5NACDTSBX0FD7FD7GC009N5T3TVR24BI1BSA0M1IS

D.2.1 M10VWGVY21E089

D.3 TIGUAN

E. WVGZZZ5NZNW501575

F.1 2200 F.2 2200 F.3 4200

G 1631 G.1 1556

J M1 * J.1 VP J.2 AC J.3 BREAK

K e1*2001/116*0450*58

P.1 1968 P.2 110 P.3 GO P.6 8

Q S.1 5 S.2 U.1 73

U.2 3150 V.7 150 V.9 715/2007*2018/1832APEURO6

X.1 VISITE AVANT LE 17/02/2028

Y.1 476 Y.2 0

Y.3 0 Y.4 11

Y.5 2.76 Y.6 489.76

H

I 10/03/2026

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

Pour le ministre et par délégation,
L'adjointe à la déléguée à la sécurité routière

M. Lugrand

Michèle LUGRAND

Certificat d'immatriculation

GB-406-GX 10/03/2026

2026AZ36958

WVGZZZ5NZNW501575

VOLKSWAGEN

MARTIN



COUPON DETACHABLE



001486

001486

CRFRAGB406GX4WVGZZZ5NZNW50157512108195VP<<<<
BREAVOLKSWAGEN<<<<TIGUAN<<<<<<<<<<2026AZ3695804



République Française
 Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvedčani o registraci; Registriringsattest;
 Zulassungsbescheinigung; Registrēminīstrimāstus; Άόαα κυκλοφορίας;
 Registracōn certificate; Carta di circulaōne; Reģistrācijas apliecība;
 Registracōis liudlīmāis; Fogalmi engedély; Certificat (a) Registracōni;
 Kennzeichenbewijs; Dowod Rejestracōjny; Certificacō de matriculacō;
 Osvedčenie o evidencii; Proneimo dovoljenje; Reģistratīoālisliustis;
 Registriringsbeviser; Персептраповоен талох на автотомобила;
 Certificat de Immatriculacōe.

2026AZ36958

Communauté européenne

(X.1) DATES DE CONTRÔLES TECHNIQUES

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Signature

Date

Nom

Domicile

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
 Inscribe vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.

- (A) Numéro d'immatriculation
- (B) Date de la première immatriculation du véhicule
- (C.1) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
- (C.2) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
- (C.4) a) Mention précisant le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
- (C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
- (D.1) Marque
- (D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
- (D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
- (D.3) Dénomination commerciale
- (E) Numéro d'identification du véhicule
- (F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
- (F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
- (F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
- (G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule de catégorie autre que M1 (en kg)
- (G.1) Poids à vide national
- (H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
- (I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
- (J) Catégorie du véhicule (CE)
- (L.1) Genre national
- (L.2) Carrosserie (CE)
- (L.3) Carrosserie (désignation nationale)
- (K) Numéro de réception par type (si disponible)
- (P.1) Cylindrée (en Cm³)
- (P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
- (P.3) Type de carburant ou source d'énergie
- (P.6) Puissance administrative nationale
- (Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
- (S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
- (S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
- (U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
- (V.7) CO2 (en g/km)
- (V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE - mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/777/CEE
- (X.1) Dates de contrôles techniques
- (Y.1) Montant de la taxe régionale en Euros
- (Y.2) Montant de la taxe sur les véhicules de transports en Euros
- (Y.3) Montant du malus CO2 et de la taxe additionnelle sur la masse en ordre de marche en Euros
- (Y.4) Montant de la taxe fixe en Euros
- (Y.5) Montant de la redevance d'achèvement du certificat d'immatriculation en Euros
- (Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euros
- (Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

N° intervention : 11361 du 03-03-2026

PROCEDURE INSTALLATION TAXI

Organisme intervenant

Organisme : AUTODISTRIBUTION SOGO 6, rue Vaucanson 49000 ANGERS
Atelier : FIA 80 Boulevard Paul Ramadier 12033 RODEZ Cedex 9
Marque : SO49

Client détenteur

TAXI MARTIN 28 AVENUE DE MENDE 48120 ST ALBAN SUR LIMAGNOLE
stationnement : 1, commune : ST ALBAN SUR LIMAGNOLE

Véhicule et dispositifs

Marque : VOLKSWAGEN modèle : TIGUAN
immatriculation : GB-406-GX
Logiciel taximètre : LCO1 48213, N° de série : 020214569
CET/CEC : LNE-32550 rev. 3

Mesures

Dimension pneumatique avant : 255/45 R 19, pression : 2.5 bar
Dimension pneumatique arrière : 255/45 R 19, pression : 2.5 bar
k = 19600 imp/km, à la date : 03-03-2026

Vignette

Vignette verte = OUI, N° : 2026-089
Vignette rouge =

Mentions particulières

INFO VITESSE ABS
TARIFS 2026 L VERT 48

Installateur*
Nom + signature

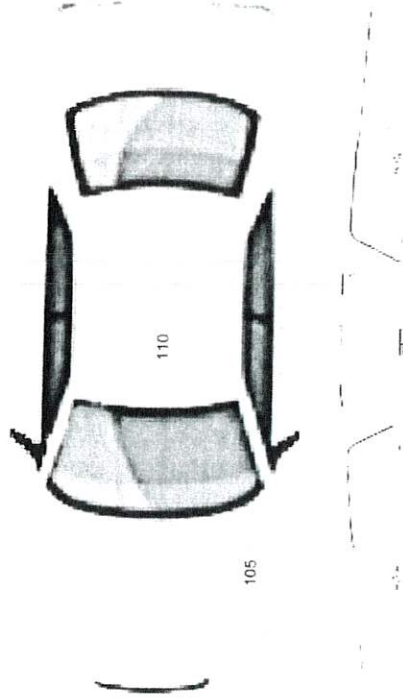
HENS

Vérificateur
Nom + signature

*L'installateur engage sa responsabilité quant à la conformité de son installation à la réglementation en vigueur et aux certificats d'examen de type des instruments mis en oeuvre.

repère	appareil	marque	modèle	N° série	nb scell.
80	taximètre	ATA	PRIMUS-RS-01	020214569	2
70	imprimante	ATA	POWER PRINT 2.0	110017211	0
110	lumineux	ATA	AIR JAWS	010141670	2
105	boîtier de raccordement				1
*	taximètre				

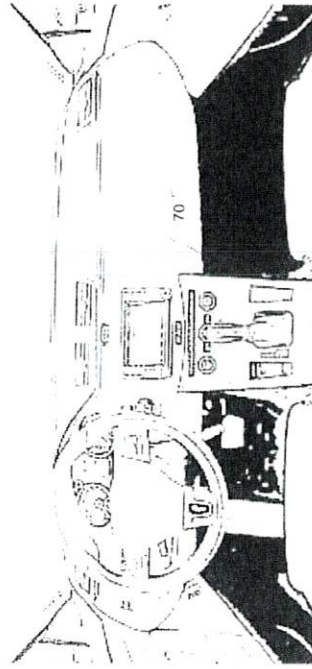
Position centrale : TAXIMETRE SUR RETRO CENTRAL FIXATION RILSANS



105

110

80



70

Description des liaisons

boîtier de raccordement - info vitesse	non-blindée	taximètre/centrale - imprimante
lumineux amovible - boîtier/centrale	non-blindée	boîtier/centrale - taximètre/centrale
boîtier/centrale - batterie	non-blindée	

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 18/03/2026



ID : 048-214801326-20260317-17032026-AR